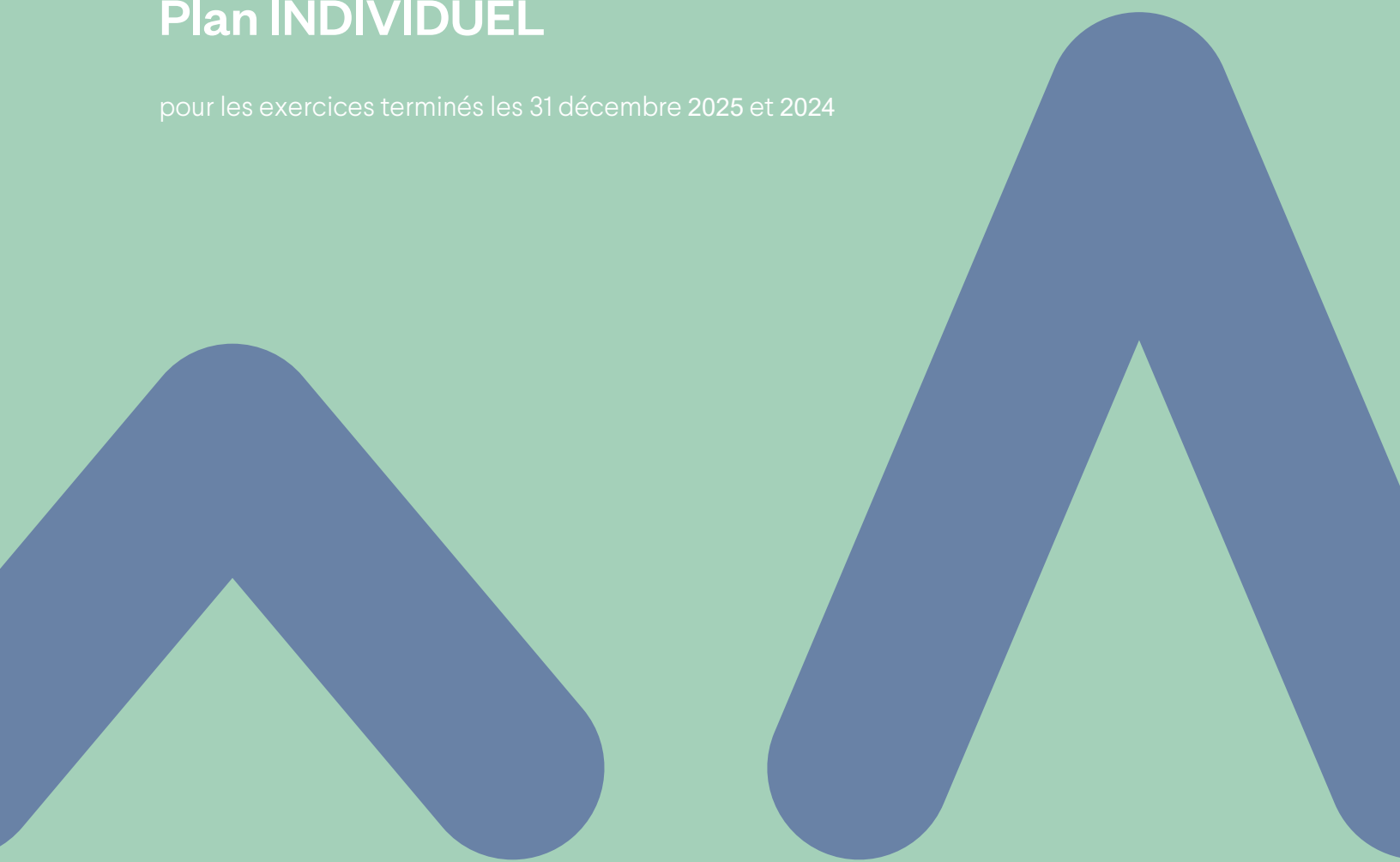


États financiers

Plan INDIVIDUEL

pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024



KALEIDO

Le Plan INDIVIDUEL

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
--	----------

États financiers

États de la situation financière.....	4
---------------------------------------	---

États du résultat net et du résultat global	5
---	---

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	6
--	---

Tableaux des flux de trésorerie	7
---------------------------------------	---

Inventaire du portefeuille	8
---	----------

Notes complémentaires	13
------------------------------------	-----------

Annexes (non audités)

Conventions de plans de bourses d'études (non audité)	26
---	----

Paiement d'aide aux études (non audité)	27
---	----

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan INDIVIDUEL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan INDIVIDUEL (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Québec (Québec)

Le 19 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

Actifs	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie		352	336
Solde de règlement sur vente		140	-
Dividendes à recevoir		3	8
Intérêts à recevoir		102	112
Placements	5, 9	27 889	29 549
		28 486	30 005
Passifs			
Solde de règlement sur achat		115	-
Fournisseurs et autres créditeurs	7	70	74
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	9	3	2
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser	9	21	71
		209	147
Actif net attribuable aux contrats		28 277	29 858
Représenté par:			
Épargne des souscripteurs		6 757	8 499
Compte paiement d'aide aux études (PAE)		3 378	2 699
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		8 752	9 415
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		1 236	1 464
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales		8 154	7 781
		28 277	29 858

Approuvé par

[François Lavoie] Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global
Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2025	2024
Produits des activités ordinaires			
Intérêts		683	1 056
Dividendes		193	179
Gain net réalisé sur cession de placements		1 214	661
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements		120	1 095
		2 210	2 991
Charges opérationnelles			
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		25	28
Honoraires du fiduciaire		2	-
Honoraires du gardien de valeurs		20	26
Honoraires d'administration	8	433	464
Honoraires du comité d'examen indépendant		1	1
Coûts de transactions		2	4
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers		4	-
		487	523
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		1 723	2 468

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux contrats au début de la période	29 858	32 261
Résultat net et résultat global de la période	1 723	2 468
Augmentation		
Épargne des souscripteurs	67	85
SCEE reçues du gouvernement, nettes des remboursements	120	157
IQEE reçus du gouvernement, nets des remboursements	45	140
	232	382
Diminution		
Remboursement d'épargne à l'échéance	(1 810)	(2 928)
Transferts entre plans	(4)	(9)
Transferts vers d'autres promoteurs	(27)	-
SCEE et revenus sur SCEE versés	(1 182)	(1 544)
IQEE et revenus sur IQEE versés	(373)	(607)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	(3)	-
Paieement de revenus accumulés (PRA)	(17)	(8)
Paieements d'aide aux études (PAE)	(120)	(157)
	(3 536)	(5 253)
Actif net attribuable aux contrats à la fin de la période	28 277	29 858

Tableaux des flux de trésorerie
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenus perçus		
Intérêts	694	1 087
Dividendes	200	181
	894	1 268
Charges opérationnelles payées		
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(25)	(27)
Honoraires du fiduciaire	(2)	-
Honoraires du gardien de valeurs	(20)	(23)
Honoraires d'administration	(435)	(505)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(1)	(1)
Coûts de transactions	(2)	(4)
Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers	(4)	-
	(489)	(560)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	12 381	16 722
Acquisition de placements	(9 421)	(12 405)
	2 960	4 317
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 365	5 025
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Épargne reçue	68	57
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(1 811)	(2 921)
SCEE et revenus sur SCEE reçus, nets des versements	93	155
IQEE et revenus sur IQEE versés, nets des encaissements	(6)	(23)
Transferts entre plans	(4)	-
Paievements d'aide aux études (PAE)	(1 690)	(2 314)
Retenue d'impôt (provincial & fédéral)	1	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(3 349)	(5 046)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	16	(21)
Trésorerie au début de l'exercice	336	357
Trésorerie à la fin de l'exercice	352	336

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
9 025	Encaisse		-	9 025	9 027
40	LÉVIS	5 juil. 2026	1,350	39	40
115	BCI QUADREA	24 juin 2026	2,551	113	115
25	CAISSE DES JARDINS	10 sept. 2026	1,587	23	25
125	BANQUE NATIONALE	15 juin 2026	1,534	119	124
100	BANQUE NATIONALE	7 déc. 2026	4,968	100	102
Total - Placements à court terme				9 419	9 433
Obligations					
175	CANADA	1 Jun 2035	3,250	170	173
				170	173
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
160	ONTARIO	2 févr. 2032	4,050	158	166
375	ONTARIO	4 mars 2033	4,050	379	390
435	ONTARIO	3 févr. 2034	3,650	431	436
170	QUÉBEC	27 mai 2031	2,100	162	161
50	QUÉBEC	20 mai 2032	3,650	49	51
170	QUÉBEC	22 nov. 2032	3,900	171	175
230	QUÉBEC	1 sept. 2034	4,450	239	242
				1 589	1 621
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
50	LONGUEUIL	2 mai 2029	3,500	50	50
50	SAINT BRUNO	30 juin 2030	3,500	49	50
25	OTTAWA	02-10-2034	3,750	25	25
35	TROIS-RIVIÈRES	16 Oct 2029	3,600	34	35
				158	160
Obligations émises par des entreprises					
22	407 EAST DEVELOPMNT GRP	23 juin 2045	4,470	21	22
30	407 INTERNATIONAL INC	3 déc. 2035	5,960	34	34
125	407 INTL	25 mai 2032	2,590	108	118
115	55 SCHOOL BOARD TRUST SERIES A	2 juin 2033	5,900	129	131
40	AÉROPORTS DE MONTRÉAL	17 sept. 2035	5,170	42	43
50	ALTALINK	11 sept. 2030	1,509	42	46
20	ALTALINK	28 nov. 2032	4,692	20	21
30	BC FERRY SVCS SR SEC	20 mars 2037	5,021	30	31
25	BCI QUADREA	14 mars 2028	3,281	25	25
160	BELL	17 mars 2031	3,000	149	154
100	BELL	14 mai 2030	2,500	87	96
150	BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE	26 sept. 2030	3,836	152	152
120	BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE	1 févr. 2029	4,680	121	125
40	BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE	3 mai 2032	3,934	38	40
50	BANQUE NOUVELLE-ÉCOSSE	27 juil. 2082	7,020	50	52
75	BANQUE DE MONTRÉAL	5 mars 2035	4,077	75	76
250	BANQUE DE MONTRÉAL	7 déc. 2027	4,709	248	257
45	BANQUE DE MONTRÉAL	26 nov. 2082	7,325	44	48
100	BRIT C INV	2 juin 2033	4,900	100	108

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
165	FED CAISSE	25 août 2032	4,123	167	167
50	CGI INC	7 sept. 2027	3,987	50	51
70	CGI INC	5 sept. 2029	4,147	71	71
50	CHOICE REIT	8 mars 2028	4,178	49	51
50	CHOICE REIT	1 mars 2033	5,400	50	53
50	CHOICE REIT	24 juin 2032	6,000	50	55
75	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE CO	29 juin 2027	4,950	75	77
10	CT REIT	6 janv. 2031	2,371	9	9
75	CT REIT	5 févr. 2029	3,029	72	74
60	DOLLARAMA	9 juil. 2029	3,100	59	58
225	ENBRIDGE	21 sept. 2033	4,160	198	210
55	ENBRIDGE	30 sept. 2035	4,150	55	55
50	ENBRIDGE	17 août 2032	4,150	49	51
50	ENBRIDGE	27 sept. 2077	5,375	46	51
105	ENERGIR	27 sept. 2032	4,670	106	110
85	EPCOR	30 juin 2031	2,411	80	80
75	FAIRFAX FIN	3 mars 2031	3,950	72	75
50	CAISSE DESJARDINS	17 nov. 2028	5,467	52	53
80	CAISSE DESJARDINS	16 août 2028	5,475	82	85
50	FNFA	16 juin 2030	1,710	48	47
25	FORTIS INC	26 mars 2032	4,090	25	25
25	FORTISBC	16 oct. 2030	3,380	25	25
75	GRANITE REI	30 août 2028	2,194	75	73
35	GRANITE REI	18 déc. 2030	2,370	32	33
75	GREAT WEST LIFECO INC	31 déc. 2081	3,600	75	71
15	GREAT WEST LIFECO INC	28 févr. 2028	3,370	14	15
70	GREATER TORONTO AIRPORT	4 juin 2031	7,100	80	81
45	GREATER TORONTO AIRPORT	1 juin 2037	3,260	40	40
50	HYDRO ONE	17 sept. 2031	2,230	43	47
50	HYDRO ONE	1 mars 2034	4,390	49	51
100	HYDRO ONE	27 janv. 2028	4,910	101	104
105	HYDRO ONE	25 août 2032	3,940	105	106
75	HYDRO-QUÉBEC	1 sept. 2032	3,550	76	75
60	IA FINL CORP	30 juin 2082	6,611	60	62
25	IA FINL CORP	30 sept. 2084	6,921	25	26
40	INTACT FIN	30 juin 2083	7,338	39	43
60	IVANHOE CAM	2 juin 2028	4,994	60	63
45	LOBLAW CO	11 déc. 2028	4,488	46	46
25	LOBLAW CO	13 sept. 2032	5,008	25	27
50	LOWER MATTA	14 mai 2031	2,433	47	48
65	LOWER MATTA	31 oct. 2033	4,854	68	69
50	MANULF FIN	23 févr. 2034	5,054	50	52
50	MANULF FIN	19 juin 2082	7,117	50	52
75	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	72	75
50	BANQUE NATIONALE	16 août 2032	5,426	50	52
25	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2029	4,250	26	26
25	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2033	4,150	23	25
35	NORTH WEST REDWATER	1 juin 2031	2,800	30	34
110	OMERS REALT	14 nov. 2028	5,381	114	117
50	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	51	53
125	ONTARIO POW	8 avr. 2030	3,215	118	124
40	ONTARIO POW	28 juin 2034	4,831	41	42
15	OTTAWA MACDONALD CARTIER	25 mai 2032	6,973	16	16
25	PEMBINA	1 févr. 2030	3,310	25	25
70	PEMBINA	10 déc. 2031	3,530	67	69
145	RBC	17 janv. 2028	4,642	144	150

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
25	RBC	1 févr. 2033	5,010	25	26
50	RBC	3 avr. 2034	5,090	50	52
100	RESEAU METRO	5 mai 2028	3,900	101	102
50	RLNCE RSTD	16 avr. 2032	4,390	50	50
30	RLNCE RSTD	1 août 2028	2,670	27	29
55	ROGERS COM	1 mai 2029	3,250	53	55
40	ROGERS COM	15 avr. 2032	4,250	40	40
50	ROGERS COM	2 nov. 2028	4,400	46	51
25	SAPUTO	20 nov. 2030	5,492	25	27
30	SOUTH COAST	3 juil. 2030	1,600	30	28
75	SUN LIFE FI	15 mai 2036	5,120	75	79
125	SUN LIFE FI	4 juil. 2035	5,500	122	134
150	TELUS	13 nov. 2031	2,850	132	144
250	BANQUE TORONTO-DOMINION	8 mars 2028	1,888	219	245
65	BANQUE TORONTO-DOMINION	8 janv. 2029	4,680	65	68
50	BANQUE TORONTO-DOMINION	31 oct. 2082	7,283	50	53
70	TORONTO HYD	20 oct. 2031	2,470	62	67
50	TORONTO HYD	26 sept. 2034	3,990	50	50
50	TORONTO HYD	14 juin 2033	4,610	50	52
30	TRANSCA PIP	20 févr. 2035	4,575	29	30
50	VERIZON COM	22 mars 2028	2,375	44	49
20	VIDEOTRON	15 juil. 2034	5,000	20	21
				6 307	6 556
Total - Obligations				8 224	8 510
Valeur nominale	Titre			Coût	Valeur comptable
Actions					
Énergie					
880	KEYERA CORP 17.06.26/SRCT			35	37
3 974	ALTAGAS LTD COMMON			139	166
4 195	ENBRIDGE INC			211	276
3 546	KEYERA CORP COMMON			154	156
2 040	PEMBINA PIPELINE CORP COMMON			112	107
923	CAPITAL POWER CORP COMMON			66	54
473	VALERO ENERGY CORPORATION COMMON			83	106
				800	902
Communications					
6 461	QUEBECOR INC CL B SUB VTG			204	334
				204	334
Utilitaires					
1 254	CANADIAN NATIONAL RAILWAY			184	170
728	WASTE CONNECTIONS INC COMMON			180	175
945	API GROUP RG COMMON			47	50
743	WASTE CONNECTIONS INC COMMON			168	179
481	UBER TECHNOLOGIES INC COMMON			49	54
210	PUBLIC STORAGE COMMON REIT			86	75

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Utilitaires (suite)			
524	ROLLINS INC	32	43
1 053	TRACTOR SUPPLY CO COMMON	83	72
151	SHERWIN WILLIAMS CO	69	67
		<u>898</u>	<u>885</u>
Finance			
1 349	DEFINITY FINANCIAL CORPORATION COMMON	58	102
1 703	BANK OF MONTREAL	264	304
566	NATIONAL BANK CANADA	60	98
2 380	ROYAL BANK OF CANADA	346	557
3 070	TORONTO DOMINION BANK	252	397
791	IA FINANCIAL CORPORATION INC COMMON	77	141
2 035	SUN LIFE FINANCIAL INC	163	174
112	BLACKROCK RG COMMON	162	164
1 498	RYAN SPECIALTY RG-A COMMON	131	106
191	MASTERCARD INCORPORATED CLASS A COMMON	136	149
268	JPMORGAN CHASE & CO	91	118
		<u>1 740</u>	<u>2 310</u>
Consommation de produits			
2 263	ALIM COUCHE-TARD RG COMMON	171	170
2 021	LOBLAW COS LTD	96	125
1 973	CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC CLASS A COMMON	145	100
492	WALMART INC	60	75
791	AMAZON.COM INC	184	250
1 268	MONSTER BEVERAGE CORP COM NEW NPV	95	133
		<u>751</u>	<u>853</u>
Consommation de services			
656	RB GLOBAL INC COMMON	95	93
957	ZOETIS INC CL A COMMON	197	165
		<u>292</u>	<u>258</u>
Santé			
68	IDEXX LABORATORIES INC COMMON	47	63
538	DANAHER CORP	164	169
		<u>211</u>	<u>232</u>
Industrie			
1 754	WHEATON PRECIOUS METALS CORP COM	218	283
1 452	AGNICO EAGLE MINES LTD COM	260	338
3 624	LUNDIN MINING CORP COMMON	45	107
946	WSP GLOBAL INC COMMON	162	235
3 915	ALAMOS GOLD INC NEW CLASS A COMMON	168	207
221	LAM RESEARCH CORP COMMON	25	52
		<u>878</u>	<u>1 222</u>

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Technologie de l'information			
697	THOMSON REUTERS	138	126
100	CONSTELLATION SOFTWARE INC COMMON	297	330
2 177	OPEN TEXT CORP COMMON	102	97
514	CGI GROUP INC -A COMMON	77	65
98	ADOBE SYSTEMS INC	66	47
698	ALPHABET INC CAPITAL STOCK CL A COMMON	141	299
158	FACEBOOK INC CL A COMMON	101	143
204	SYNOPSYS INC COMMON	140	131
957	FORTINET INC COMMON	123	104
649	APPLE INC	159	242
1 365	NVIDIA CORPORATION COMMON	193	349
234	BROADCOM INC COMMON	119	111
562	MICROSOFT CORP	271	373
		<u>1 927</u>	<u>2 417</u>
Immobilier			
4 546	BROOKFIELD ASHS REIT	309	327
2 514	GRANITE REIT /REIT COMMON	194	205
		<u>503</u>	<u>532</u>
Total - Actions		<u>8 204</u>	<u>9 946</u>
Total - Inventaire du portefeuille		<u>25 847</u>	<u>27 889</u>

1. Information générale sur le Plan

Le Plan INDIVIDUEL (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance Inc. (« Kaleido Croissance »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan INDIVIDUEL promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan INDIVIDUEL est un plan de bourses d'études individuel s'adressant aux bénéficiaires de tous âges. Les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

Kaleido Croissance et la Fondation ont procédé au lancement de la gamme de produits IDEO+ le 1^{er} mai 2022 et a mis fin à la distribution du Plan le 30 avril 2022. Kaleido Croissance et la Fondation continueront d'honorer les contrats déjà conclus jusqu'à l'échéance prévue, incluant le versement des cotisations prévues.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 19 mars 2026.

2. Information significative sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, applicables au 31 décembre 2025.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après. La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Comptabilisation des produits

• Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

• Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

• Honoraires des gestionnaires de portefeuille

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

• Honoraires du fiduciaire

Les honoraires du fiduciaire représentent un pourcentage dégressif établi par le fiduciaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

• Honoraires du gardien de valeurs

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,01 % de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

• Honoraires d'administration

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,305 % depuis le 1^{er} mai 2022 de l'actif sous gestion du Plan.

• Honoraires du comité d'examen indépendant

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des charges (suite)

- **Coûts des transactions**

Les coûts des transactions incluent les frais de traitements chargés sur chaque vente de titres, de même que les commissions sur vente remises aux courtiers. Les frais chargés sur les achats sont inclus dans le coût comptable du titre.

- **Impôts retenus à la source sur dividendes étrangers**

Les dividendes versés par des sociétés américaines à des résidents canadiens sont considérés comme des revenus de source américaine et sont, par défaut, assujettis à une retenue d'impôt américaine. Le taux légal est réduit à 15 % des dividendes en vertu de la Convention fiscale Canada–États-Unis pour les REEE. Cet impôt est non récupérable.

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Modèle économique (suite)**

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

De nature prospective, cette méthode de dépréciation est basée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif augmente de manière significative, une provision est calculée en fonction des pertes de crédit attendues entre les 12 mois suivant la date clôture et la vie de l'actif, tout dépendant de la phase de dépréciation. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Solde de règlement sur vente et achat

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2025 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2026. Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2025 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2026.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au total des PAE de la cohorte admissible.

- **Subventions gouvernementales**

Les subventions gouvernementales représentent les sommes d'argent provenant de programmes gouvernementaux qui versent des subventions sur les cotisations effectuées dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE). La SCEE est offerte par le gouvernement fédéral et correspond généralement à un pourcentage des cotisations annuelles jusqu'à un plafond établi, tandis que l'IQEE, offert par le gouvernement du Québec, s'ajoute pour les résidents admissibles de cette province.

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses (suite)

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir.

4. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date d'approbation des présents états financiers, les nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur

- **IFRS 18 États financiers :**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme : *IFRS 18 Présentation et informations à fournir* dans les états financiers. Celle-ci remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers* et aura un impact sur toutes les entités qui utilisent actuellement les normes IFRS de comptabilité. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat et dans les notes aux états financiers.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

Le Plan poursuit son processus de préparation à ces changements en 2026.

5. Placements

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements à court terme	9 433	11 632
Obligations	8 510	9 070
Actions	9 946	8 847
	27 889	29 549

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	8	35	37
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		21	16
Autres		14	21
		70	74

8. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires d'administration		
Kaleido Croissance Inc.	433	464
	433	464

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant à payer		
Kaleido Croissance Inc.	35	37
	35	37

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan INDIVIDUEL. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration. Les sommes à payer à la fondation sont inférieures à 1\$ au 31 décembre 2025.

9. Instruments financiers

Juste valeur

- Détermination de la juste valeur**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif conformément à ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- **Détermination de la juste valeur (Suite)**

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours de clôture. La juste valeur des placements obligataires est établie à partir des prix médians de clôture.

Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

- **Hierarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	9 027	407	-	9 433
Obligations	-	8 510	-	8 510
Actions	9 946	-	-	9 946
	18 973	8 917	-	27 889

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	11 428	205	-	11 632
Obligations	-	9 070	-	9 070
Actions	8 847	-	-	8 847
	20 275	9 275	-	29 549

(Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.)

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité.

Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoutent la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
AAA	3,7	2,1
AA	28,1	27,5
A	38,4	41,6
BBB	29,8	28,9

*En excluant les placements à court terme. Les titres non catégorisés sont inclus dans la catégorie A

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de crédit (suite)**

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

- **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2025 en considérant que les souscripteurs ont la possibilité de réclamer leur épargne en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres crédateurs	SCEE et IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
115	70	24	28 277	28 486

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global.

Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services et industries).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Voici les éléments en devises américaines détenus par le plan aux 31 décembre

Éléments en devise américaine	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	CAD \$	USD \$	CAD \$	USD \$
Liquidité	22,8	16,6	70,0	51,3
Règlement sur vente	0,0	0,0	122,6	89,9
Dividendes à recevoir	0,5	0,3	0,3	0,2
Actions	3811,1	2780,3	3476,3	2417,1
Règlement sur achat	87,4	63,7	13,9	10,2

• Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2025, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,4 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Échéant à moins d'un an	52,6	56,1
Échéant entre un an et cinq ans	17,3	21,6
Échéant après cinq ans	30,1	22,2

• Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

• **Risque de prix (suite)**

La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 0,8 M\$ au 31 décembre 2025 (0,7 M\$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

• **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions:

Segments de marché	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Énergie	9,1	10,2
Communications	3,4	4,8
Utilitaires	8,9	4,5
Finance	23,2	19,1
Consommation de produits	8,6	10,6
Consommation de services	2,6	14,1
Santé	2,3	1,7
Industrie	12,3	12,9
Technologie de l'information	24,2	21,2
Immobilier	5,4	0,9

Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir (à rembourser)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	2	4
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	(5)	(6)
	(3)	(2)

9. Instruments financiers (suite)

Compensation (suite)

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir	9	11
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser	(30)	(82)
	(21)	(71)

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Le Plan ne détient aucun actif en garantie des subventions à recevoir.

10. Gestion du capital

Le capital du Plan Individuel est constitué de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Le capital du Plan est sujet à une variation quotidienne puisqu'il est continuellement assujéti à des cotisations et à des décaissements des souscripteurs et des bénéficiaires. La stratégie de placement vise à investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et les revenus dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible.

Cette stratégie prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les politiques et procédures de gestion du capital doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Convention de plan de bourses d'études (non audité)
pour les exercices terminés au 31 décembre 2025
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités souscrites au 31 décembre 2024	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités souscrites aux 31 décembre 2025	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
6 884	-	(546)	6 338	6 757	3 378	15 762	2 380

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Paiements d'aide aux études versés	31 décembre 2025	31 décembre 2024
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	138	165
	138	165

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333
Télécopieur : 418 651-8030
Courriel : info@kaleido.ca

